# Numéro 12 - Juillet 2018

On ne change pas une formule qui marche! Les commentaires, largement positifs, sur la tenue de l'assemblée Générale de l'année dernière ont conduit le bureau de l'APGCLEM à proposer de nous retrouver cette année dans la salle de cinéma Agnès Varda du Parc des Floralies.

En plus du lieu, vaste et confortable, sera également reconduit, à l'issue des débats, le principe de la projection d'un film. Le choix de ce dernier n'est pas définitivement arrêté. Il ne s'agira pas d'un remake version tranchaise des « Bronzés », mais d'un documentaire de caractère instructif et attractif, à l'instar du film de l'année dernière, puisque dû au même réalisateur, M. PRIOUZEAU. Le thème sera bien sûr là encore en relation avec La Tranche-sur-Mer et son littoral.

L'accueil se fera à partir de 9h30. M. KUBRICK; le Maire, devrait nous faire l'honneur et l'amitié de sa présence, comme chaque année, pour apporter des réponses à toutes nos questions. À l'issue de la réunion, les participants seront conviés, selon la tradition, au pot de la convivialité. Nous vous attendons bien sûr les plus nombreux possible.





## La réunion des Présidents des Parcs de juin 2018

• La dernière en date de ces réunions semestrielles vient de se tenir le 23 juin, à la Mairie, en présence de M. KUBRICK, le Maire, et de MM. GAUTIER, FLATIN, DUPUY (des services Techniques) et BOUTRY. François MACE y participait pour l'APGCLEM, en l'absence de Dany BEEKMAN. Il nous fait part de l'essentiel des informations et des échanges auxquels la réunion a donné lieu.



- Accès et protection des dunes : les tapis de plage sont remis en place ; des ganivelles manquent à certains endroits du fait d'une rupture de stock du fournisseur.
- Voirie: les affaissements de chaussée constatés avenue des Tulipes seraient liés à des problèmes de puisards. Des vérifications doivent être faites. La dégradation du bitume a également été soulignée. Concernant le rond-point entre avenue de l'Océan et avenue Clemenceau, les travaux d'enlèvement des racines et de réfection ont été réalisés fin juin.



 Remise en état des colonnes de dépôts pour déchets recyclables : le Maire a clairement posé le sujet. L'entretien de ces colonnes est de la responsabilité de la Communauté de Communes. Sur ce sujet, le Maire fait part de l'insatisfaction de la municipalité quant à sa présence au sein de cette Communauté dont La Tranche est le point excentré, puisqu'elle comprend 73 communes de Luçon à Sainte Hermine. La Tranche ne détient que 3 sièges sur 72, ne fait pas partie du bureau, mais finance néanmoins 30% du budget. Les élus sont plus préoccupés par les affaires agricoles que par les activités touristiques. L'objectif est de changer de Communauté de Communes après les élections municipales en 2020, pour se rattacher à des communes côtières comme Talmont et la Motte-Achard. Concrètement, seuls 4 points de collecte dégradés vont être changés, dont celui de la place Clemenceau sur avenue des Tulipes.

#### • Autres informations :

- Les services techniques assurent bien, hors saison, le ramassage des sacs noirs de déchets ménagers, le dimanche soir, sans qu'il soit nécessaire de les déposer dans le container lorsque l'on ferme les villas.
- Le projet de la résidence Parc des pins, face à la boulangerie Amandine à la Grière, est abandonné.
- Les 15 terrains du nouveau lotissement communal, à l'ancien emplacement des tennis, ont été commercialisés. La création d'un centre de balnéothérapie près de la piscine est toujours envisagée.
- L'implantation d'un terrain de golf dans les marais reste également à l'étude. Autre projet, celui d'un bowling au



Maupas, proposé par deux jeunes tranchais, mais dont le financement n'est pas encore bouclé. De plus, l'aménagement de la zone du Maupas doit faire l'objet d'une réflexion plus globale, à laquelle est associé le Super U. Des décisions devraient être annoncées à l'occasion de notre prochaine A.G.

- Concernant les travaux autour Pavillon de l'Aunis, le miroir d'eau sera opérationnel en juillet; le restaurant Villa Martha va finalement ouvrir pour l'été, et les 2 commerces attenants seront le glacier déjà en place, et un autre commerçant en attente. Après la saison, les travaux de voirie seront poursuivis jusqu'à l'avenue de la Plage.
- L'ouverture, à la rentrée de septembre, d'une nouvelle classe à l'école publique confirme l'installation sur la commune de nouvelles familles jeunes, attirées par la qualité de vie (préservation de l'environnement, pistes cyclables, éco tourisme ...), ce qui est un très bon signe!

## L'élagage des arbres : une obligation...

... Lorsque des branches menacent de tomber sur des propriétés voisines ou sur la rue. Les tempêtes de l'hiver dernier ont occasionné plusieurs sinistres, faute d'une surveillance de l'état des arbres par des propriétaires qui ne viennent que l'été. Il convient que chacun soit conscient de sa responsabilité dans ce domaine. Dans certains cas, c'est même un déracinement complet qui risque de se produire et qui nécessite l'abattage complet de l'arbre (cf photo). A noter que le coût de l'intervention peut être pris en charge, selon les compagnies d'assurance et le type de contrat. Rappelons également que tout arbre abattu doit être remplacé!





## De la bonne – et moins bonne – implantation des ganivelles

De nouvelles ganivelles ont été mises en place au début du printemps, le long de la dune Clemenceau. Dans le principe, il s'agit d'une bonne chose puisque chacun a pu constater qu'elles contribuent à retenir le sable en pied de dune. Mais, justement, la rangée de ganivelles mises en place l'année dernière tend à disparaître pour n'émerger par endroits que de quelques centimètres. Peu évidentes, elles présentent donc un risque de blessures, notamment pour les enfants qui, en jouant, n'y prêteraient pas attention. Or les nouvelles ganivelles ont été mises en place en arrière des précédentes alors qu'il aurait été opportun qu'elles le soient en aval.

L'association a attiré l'attention de la Mairie sur ce point. Sans préjuger d'un changement intervenu depuis, soyez donc vigilants...



## Les chenilles processionnaires sont toujours là...

Elles ont sévi dans nos parcs lors de l'automne et l'hiver dernier. Ce qui justifie que nous revenions une fois encore sur le sujet.

Nous avons eu l'occasion de présenter l'organisme auquel chacun peut s'adresser, pour faire réaliser une pulvérisation des pins à partir du terrain, par voie terrestre depuis l'interdiction des épandages aériens. Il s'agit de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). Les formulaires de demande d'intervention sont à retirer à la Mairie, avant la mi-août, auprès de Marie-Pierre TESSIER. Il est également possible de les télécharger sur le site **FDGDON85**.

L'autre solution consiste à poser des eco-pièges sur les troncs d'arbres présentant des nids, pour stopper la descente des larves vers le sol. C'est ce que préconise l'Association pour la Protection de l'Environnement à La Tranche-sur-Mer. L'APELT a proposé récemment sur son site une campagne de pose, qui permettrait de bénéficier de tarifs négociés auprès des fournisseurs pour une commande groupée. Si vous souhaitez en savoir plus, sur le principe et sur les conditions financières, rapprochez-vous de l'APELT: apelatranche@orange.fr

#### En bref

# La vie des commerces de La Grière et La Tranche-sur-Mer :

- Une nouvelle poissonnerie, les Viviers de la baie, a été ouverte à la place de l'ancienne Maison de la Presse.
- M. Loizeau est de retour, de nouveau prêt à accueillir sa clientèle d'habitués.
- Le restaurant Le Pousse-pieds s'est vu décerner une étoile par le Guide Michelin. Une belle référence...







Autre nouvel établissement de restauration : Côté Bistrot, à côté du Pavillon de l'Aunis, offrant une terrasse arborée et fleurie. A noter que la place qui le jouxte a également fait l'objet d'aménagements et d'embellissements fleuris.



#### Informations générales :

- Il est désormais possible d'effectuer la location d'un bateau à moteur en s'adressant à la capitainerie.
- Les horaires et tarifs des parkings pour la saison 2018 sont les suivants : parkings de La Tranche du 28 avril au 2 septembre, 0,30 euros par quart d'heure de 11h. à 20h., gratuit de 20h. à 11h. Parking de La Terrière du 30 juin au 2 septembre, mêmes horaires et tarifs.
- Une appli pour smartphone permet d'accéder à de multiples informations sur la vie de le commune : « latranchesurmertour », téléchargeable à partit d'Apple store
- De même, l'appli « baladik » suggère de nombreux circuits pédestres, agrémentés d'énigmes à résoudre.

## Loi Littoral : l'essentiel est préservé

Même si nos Parcs La Grière et Clemenceau ne sont pas directement concernés, nous n'avons pas manqué de suivre avec attention les débats qui se sont tenus ces derniers mois à l'Assemblée Nationale sur ce sujet. Rappelons brièvement le contexte. En 1986 était adoptée à l'unanimité une loi, dite « Loi Littoral » relative à la protection des zones côtières contre les risques naturels. Les articles majeurs visaient à interdire toute construction dans la bande littorale des 100 m et à limiter l'urbanisation sur l'ensemble du territoire des communes littorales, en interdisant les constructions d'ensembles mais aussi les constructions isolées qui « mitent » les côtes atlantique et méditerranéenne.

Dans le cadre du projet de loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), examiné par l'Assemblée ce début d'année, des amendements avaient été déposés, visant à assouplir les principes de la loi Littoral en introduisant des dérogations. Ce qui pouvait laisser craindre que ne soit ouverte la boîte de Pandore...

Devant la polémique suscitée et après de nombreux débats, les textes finalement adoptés préservent l'esprit de la loi initiale, à la grande satisfaction des défenseurs de l'environnement auprès desquels se range l'APGCLEM.



## Ça, c'était avant...

Le cachet de la Poste n'est plus lisible, mais le timbre « Exposition coloniale 1931 » permet de dater la photo. Ce qui montre que, il y a près de 90 ans, La Tranche-sur-Mer était déjà une station balnéaire fréquentée...







Association d'Information et de Défense des Propriétaires des Parcs La Grière-Clemenceau 85360 Mairie de la Tranche-sur-Mer

Courriers à adresser à : contact@apgclem.com www.apgclem.com